



Litige suite à achat véhicule neuf

Par **clara71**, le **17/04/2014** à **23:25**

[smile17]
[fluo]bonjour[/fluo]
J'espère avoir une réponse afin de résoudre mon litige.
Le 09/09/2013 j'ai acheté un véhicule neuf par CLUB AUTO donc j'ai envoyé acompte de 2275 euros pas encaisser car demande de crédit mais entre temps livraison reporté donc obliger d'annuler ma demande de crédit car livraison pour fin décembre mais de nouveau livraison reporté pour Mars 2014, pour le désagrément j'ai demandé un geste commercial refusé et ils avaient aussi omis de me reprendre mon véhicule pour prime à la casse de 2500 euros que je n'ai pas eu, donc appel enfin du mandataire car mon véhicule est enfin arriver donc reçu par email instructions pour la livraison et chèque certifié à leur envoyer donc ils ont reçu le montant demandé et j'ai pu aller chercher mon véhicule chez le transporteur qui l'avait réceptionné.
Au bout de 15 jours où 3 semaines je reçois un appel de CLUB AUTO qui se sont aperçu qu'ils avaient oublier de rajouter l'acompte.
La facture que j'ai en ma possession il déduise l'acompte effectivement mais je ne suis pas responsable de cet oubli et j'ai reçu un courrier en recommandé afin de régler la somme dû avant de mettre mon dossier au service juridique, quels sont mes recours et à qui m'adresser je ne sais pas à qui m'adresser et ne pas avoir de frais pour cde litige merci de votre aide TRES URGENT

Par **Lag0**, le **18/04/2014** à **07:27**

Bonjour,
J'ai un peu de mal à suivre. Ce que je comprends, c'est que l'acompte versé par chèque en septembre 2013 n'a pas été encaissé et que le chèque a été perdu. C'est ça ?
Il faut donc que le vendeur vous fasse une lettre de renonciation à ce chèque (qui est encore valable puisque moins d'un an), qu'avec cette lettre vous fassiez opposition pour perte, et qu'ensuite vous fassiez un nouveau chèque pour payer le solde de la commande.

Par **clara71**, le **18/04/2014** à **10:39**

Le chèque n'a pas été perdu , non encaisser tout simplement, donc lors de la livraison du véhicule le mandataire m'a fait la facture mais CLUB AUTO a oublié de leur préciser de rajouter l'acompte non encaisser donc il me réclame maintenant cette somme oublié par la personne qui devait s'occuper de mon dossier, mais j'ai déjà le véhicule depuis 2 mois , quel est mon recoursrnmmercirnCdI

Par **Lag0**, le **18/04/2014** à **12:19**

Si le chèque n'est pas perdu, ils n'ont donc qu'à l'encaisser, je ne vois pas où est le problème alors...rnrnVous avez bien payé le prix convenu si on ajoute l'acompte et le solde payé à la livraison ?